



Grenoble Escalade  
Montagne Ski Alpinisme  
[www.gemsa.fr](http://www.gemsa.fr)

## ECOLE D'ESCALADE TERRAIN D'AVENTURE

FICHE TECHNIQUE 2019

### Module "Stage d'application Printemps"

#### 1 OBJET DU MODULE

Vous avez acquis une certaine aisance en extérieur sur site équipé (niveau 5b/5c).  
Vous avez suivi le module école terrain d'aventure progression du printemps ou vous avez le niveau adapté et vous voulez acquérir de l'expérience.  
Vous connaissez le matériel à utiliser et vous voulez posez vous-même toutes vos protections en grandes voies, sous la surveillance de l'encadrant.  
Vous voulez être bien conseillé.

#### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

La séance se déroule en grande voie en périphérie de Grenoble, en partie théorique et pratique.  
L'objectif en fin de module est d'être autonome terrain d'aventure.

Un module de 4 jours consécutifs vous est proposé du Jeudi 25 au Dimanche 28 avril 2019 (à définir Calanques, Caroux, Verdon ou Annot).

**Matériel** individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier + longe.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurance.
- Sangles, cordelettes.
- Coinceurs.
- Corde à double.

#### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

**Inscriptions et renseignements** : [escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 28 mars 2019. Les demandes des retardataires seront prises en compte dans la mesure des places disponibles.

*Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.*

**Contribution** : 270 € le module de 4 jours, à payer à l'inscription (dont 90 € d'arrhes). Les arrhes, par définition, sont non-remboursables.

Paiement :

- Carte bancaire : [Paiement CB](#)
- Virement : demandez le RIB, indiquez sur l'ordre de virement la référence du stage « **EDV18**
- Chèque : les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA, noter au dos la référence du stage « **EDV18**

En cas de désistement :

1. Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.
2. Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

**Transport/Hébergement** :

A charge des participants. Transport assuré par véhicules personnels. Frais partagés sur la base de 0,30 €/km jusqu'à 300km, 0,25 euro/km au-delà.

Hébergement gîte ou camping.

**Effectif** :

- Le nombre de places est limité à 4 pour un module efficace.
- Inscrivez-vous au plus tôt.